

### PRIVILÉGIEZ L'INSCRIPTION EN LIGNE

DÈS LE MOIS DE JUIN SUR LE SITE OISE-MOBILITE.FR (sur ordinateur, tablette et smartphone)

En quelques minutes, possibilité d'éditer un titre provisoire pour utiliser le car, d'imprimer une prise en charge à présenter au guichet SNCF pour utiliser le train ou d'imprimer la carte de libre circulation pour les primaires

### OU RETOURNEZ CET IMPRIMÉ À

RÉGION HAUTS-DE-FRANCE 1 RUE DES FILATURES BP 20781 - 60007 BEAUVAIS CEDEX

**Ou rendez-vous dans l'une des agences commerciales du réseau :**

#### TRIO 1

23 rue Biot  
60 000 - BEAUVAIS  
tél. : 03 60 75 98 82  
[trio.1@transdev.com](mailto:trio.1@transdev.com)

#### KO2

Gare routière de Senlis  
5 B Place de la Gare,  
60 300 - SENLIS  
tél. : 03 44 53 93 69  
[ko2@keolis.com](mailto:ko2@keolis.com)

#### TRIO 3

186 rue Molières  
60 382 -  
MARGNY-LES-COMPIEGNE  
tél. : 03 60 75 98 84  
[trio.3@transdev.com](mailto:trio.3@transdev.com)

#### RIO 4

4 rue Louis Armand  
60 800 - Crépy En Valois  
tél. : 03 44 87 30 00  
[rio4@ratpdev.com](mailto:rio4@ratpdev.com)

### IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE (en majuscule) :

Nom de l'élève : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Sexe :  F ou  M

### REPRÉSENTANT LÉGAL (parent, tuteur ou élève majeur) :

Civilité :  MADAME  MONSIEUR  ÉLÈVE MAJEUR

Nom : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : 60 \_\_\_\_\_ COMMUNE : \_\_\_\_\_

ADRESSE MAIL : \_\_\_\_\_

EN CAS DE GARDE ALTERNÉE, COCHEZ LA CASE ET JOIGNEZ UNE DEUXIÈME DEMANDE

J'AUTORISE LA CONSERVATION DE LA PHOTO

TÉLÉPHONE MOBILE : \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE DOMICILE : \_\_\_\_\_

Photo couleur de  
l'élève à coller  
soigneusement  
(obligatoire pour  
toute première  
demande)

### SCOLARITÉ

ÉCOLE MATERNELLE  ÉCOLE PRIMAIRE  COLLÈGE  LYCÉE

**Classe fréquentée :**  CM2  6<sup>ème</sup>  5<sup>ème</sup>  4<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup>  Seconde  Première  Terminale

**Régime :**  Demi-pensionnaire  Interne  Externe

Coordonnées de l'établissement :

Nom : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

### TRANSPORT SCOLAIRE : MODE DE PRISE EN CHARGE SOUHAITÉ

**AUTOCAR :** COMMUNE DE MONTÉE : \_\_\_\_\_  
COMMUNE DE DESCENTE : \_\_\_\_\_

éventuellement COMMUNE DE CORRESPONDANCE : \_\_\_\_\_

**TRAIN :** COMMUNE DE MONTÉE : \_\_\_\_\_  
COMMUNE DE DESCENTE : \_\_\_\_\_

(AUTOCAR & TRAIN accordé seulement si le trajet impose les deux modes de transport)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées ci-dessus

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du réseau Oise et du règlement régional du transport scolaire disponible sur [oise-mobilite.fr](http://oise-mobilite.fr) - rubrique Transport scolaire

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales d'Utilisation du Pass Oise Mobilité disponible sur [oise-mobilite.fr](http://oise-mobilite.fr) - rubrique Titres et Tarifs / Pass Oise Mobilité

J'autorise la Région Hauts-de-France et son délégataire transporteur à utiliser mes informations personnelles pour être destinataire d'informations relatives aux actualités transports et événements en région

A : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature du représentant légal



Aleres perturbations de votre ligne par SMS ou email

Inscription GRATUITE  
[oise-mobilite.fr](http://oise-mobilite.fr)  
> Mon espace

**oise MOBILITÉ**  
Simplifiez vos déplacements  
[oise-mobilite.fr](http://oise-mobilite.fr)  
**0 970 150 150**

## CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DU TRANSPORT SCOLAIRE

Pour prétendre aux transports scolaires, les élèves de l'Oise, qu'ils soient externes, demi-pensionnaires ou internes, doivent répondre aux critères suivants :

- résider dans l'Oise et ne pas être domiciliés et scolarisés dans l'une des 3 agglomérations de l'Oise (sauf accord spécifique),
- être scolarisés et domiciliés dans deux communes différentes,
- être scolarisés de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires dans un établissement public ou privé du premier ou second degré sous contrat avec l'État,
- avoir une distance supérieure ou égale à 3 km à parcourir entre leur domicile et leur établissement scolaire,
- pouvoir se rendre à leur établissement scolaire par les transports en commun existants.

Si l'élève doit utiliser également le réseau urbain AXO de l'agglomération Creil Sud Oise ou le réseau COROLIS de l'agglomération du Beauvaisis (plus de 1,5 km de marche), il doit se rendre à l'un des points de vente du réseau urbain concerné pour bénéficier d'un titre urbain.

Si votre enfant est reconnu(e) en situation de handicap et qu'il ne peut utiliser les transports en commun, la prise en charge de ses frais de transport scolaire relève du Département de l'Oise. Pour plus d'informations, consultez le site [www.oise.fr](http://www.oise.fr).

Les étudiants, les élèves de BTS, les apprentis, les stagiaires ont la possibilité d'acheter un titre de transport à bord du car ou de recharger leur Pass Oise Mobilité sur la e-boutique du site [oise-mobilite.fr](http://oise-mobilite.fr).

Toutes les conditions sont reprises dans le règlement régional consultable sur [transports.hautsdefrance.fr](http://transports.hautsdefrance.fr).

## LE PASS OISE MOBILITÉ, COMMENT ÇA MARCHE ?

Cette carte, valable au minimum pour la durée d'un cycle scolaire, doit être conservée dans son étui de protection. Après instruction de votre demande d'inscription, le Pass conservé sera chargé d'un titre de transport permettant d'emprunter pendant la période scolaire les lignes du réseau interurbain de l'Oise entre la commune de domiciliation et la commune de l'établissement. Il sera également chargé d'un second titre permettant de voyager en illimité sur tout le réseau interurbain pendant les vacances scolaires. Le Pass doit être conservé et il est obligatoire de renouveler son inscription chaque année scolaire pour le mettre à jour.

Si besoin, pour faciliter ses déplacements, l'élève pourra charger sur ce support tous les titres proposés par les autres réseaux de transports collectifs de l'Oise. Le Pass Oise Mobilité doit systématiquement être validé par l'élève à chaque montée dans le car.

En cas d'absence de titre de transport ou de présentation d'un titre non valable, périmé ou non validé, un procès-verbal pourra être établi en cas de contrôle.

En cas de changement de situation (commune de domiciliation ou d'établissement scolaire, il convient de remplir un nouveau formulaire ou de faire la démarche en ligne sur [oise-mobilite.fr](http://oise-mobilite.fr) (onglet « changement de situation »).

- 1 Je monte à l'avant du véhicule
- 2 Je valide à chaque montée
- 3 Lorsque la lumière verte s'allume accompagnée d'un bip sonore : je peux passer, je suis en règle
- 4 En cas de bip rouge, je me signale auprès du conducteur



## QUE FAIRE EN CAS DE PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE VOTRE PASS OISE MOBILITÉ ?

Il est nécessaire de faire une demande de duplicata (coût de 8 €) directement en ligne sur le site [oise-mobilite.fr](http://oise-mobilite.fr) (rubrique scolaire) ou de télécharger le formulaire de duplicata disponible sur [oise-mobilite.fr](http://oise-mobilite.fr) ou de se rendre dans l'une des 4 agences commerciales du réseau.

## VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS SUR LES HORAIRES OU ÊTRE INFORMÉ DES PERTURBATIONS DANS LES TRANSPORTS ?

Pour toute demande d'information sur les transports ou pour enregistrer une réclamation, l'agence Oise Mobilité est à votre disposition du lundi au samedi - sauf jours fériés - de 8h00 à 19h00 (appel non surtaxé).

Pour être informé gratuitement par mail/SMS en temps réel des éventuelles perturbations du réseau (intempéries, grèves, pannes, ...), n'oubliez pas de vous inscrire à la rubrique « Mon espace » sur [oise-mobilite.fr](http://oise-mobilite.fr), puis allez sur « Mes alertes » pour paramétrer la ou les lignes qui vous intéressent.



## TRAITEMENT DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé dont les finalités sont la gestion des droits des usagers des transports scolaires et la gestion des services de transports.

Tous les champs sont obligatoires. À défaut d'être complètement renseignées, les demandes ne pourront pas être instruites par les services régionaux.

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces données. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données (DPO) de la Région Hauts-de-France dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse [hautsdefrance.fr/informatique-et-libertes/](http://hautsdefrance.fr/informatique-et-libertes/).

Le détail des spécificités du traitement est consultable sur le site [transports.hautsdefrance.fr/politique-de-confidentialite/](http://transports.hautsdefrance.fr/politique-de-confidentialite/)